

Calendrier de dépôts des dossiers

Demande d'aide financière individuelle

pour une formation en Nouvelle Calédonie ou ailleurs



Date limite de dépôt des dossiers :

Pour une formation débutant au 1^{er} semestre 2019 :

Vendredi 19 octobre 2018



ATTENTION : vous ne pouvez pas bénéficier d'un financement pour l'année en cours, le financement devra porter sur les années d'études à venir.

Télécharger le dossier sur :

<https://dfpc.gouv.nc/acces-thematiques/aides-individualisees/bourses-territoriales-de-formation-professionnelle-continue>

**Pour toutes demandes d'information
contactez-nous au 05 02 03**

